

SALE OF REAL ESTATE

Pardevant nous Gabriel LeGrand Notaire au detroit y Resident sousigné fut present Le s^r Claude Landry dit s^t andré demeurant sur sa terre a la Coste du sorois du dit detroit ou nous nous sommes transporté pour ce qui suit Cest a savoir que Le dit S^r Claude Landry nous a declaré de sa franche Et Bonne Volonté Et sans Contrainte Confesse avoir Vendu du Consantement dangelique Leduc son Epouse qui Lauthorise a Cet Effet a Lexecution des presente avoir Vendu quitté Cedé Et deLaissé Des maintainants Et a toujours Et promis faire jouir Et garantir de tous troubles Et Empeschement quelconques provenant de ses faits, Une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeurs fixé et située a La coste du sud sur Le Bord de La Rivière du dit detroit Bornée dun costé au nord Est a Ginac Et de Lautre Costé au sorois a LeVeillié Et par derrierre au terre non Consedée, circonstance Et dependance aussi Une maison dessus de seize pieds sur dix sept de piece sur pi[e]ce, sans aucune Reserve telle quelle se comporte et se tends de toute parts, a Benjamain Chappue habitants a ce present acceptant pour luy ses hoirs Et ayant Cause Et qui nous a dit bien La Connoistre pour Lavoir Venu Et Visitée Et dit Estre Contants Et satisfait, La ditte terre appartenants au dit Vendeurs qui la Reprisee de Charles Bergante a qui pierre Coquelliard La Voit Vendue, Et par faute de payment Le dit S^r S^t andré a Rentré dans sa terre Et qui soblige de Remettre tous Les papiers Concernant La ditte terre Entre les mains du dit acquereurs ses hoirs Et ayant Cause Cette Ventas ainsy faite pour par le dit acquereurs Usser faire Et disposer a toujours aux Charges Des cens Et Rentes droits seigneuriaux Et servitudes accoutumée, La ditte terre Relevant du domaine du Roy, Et En outre moyennants La cantité de cent minots de Bled fromant et soixante minots de bled dainde qui ont Eté payé Contant, et dont Le dit S^t andré Et femme tienne Generallement Quitte Le dit acquereurs pourquoy Le dit s^r s^t andré a transporté au dit Benjamin Chappue ses hoirs Et ayant Cause a La venir tous droits de pro-